Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 1 (1909)
Heft: 5

Artikel: Les syndicats et la protection des travailleurs à domicile
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382762

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Berne, 10 septembre Première année 1909 — **N° 5**

REVUE SYNDICALE SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois | Rédaction: Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne | Abonnement: 3 fr. par an

SOMMAIRE:

Page
1. *Les syndicats et la protection des travailleurs à domicile* . . . 57
2. *L'activité de la Société suisse des arts et métiers en 1908* . . . 58
3. *Les sociétés par actions en Suisse* 60
4. *Mouvement des paysans* 61
5. *Congrès des fédérations syndicales*
   a) *La Fédération des typographes de la Suisse romande* . . . 62
   b) *Cheminots* 63
   c) *Fédération des syndicats des ouvriers horlogers* 63
6. *Mouvement syndical international*
   a) *Sixième conférence internationale des secrétaires des centres nationaux des syndicats* 64
   b) *Grèves et lock-outs en Allemagne en 1908* 65
   c) *La grève de Suède* 66
7. *L'action directe* 66

Les syndicats et la protection des travailleurs à domicile.

Dans le dernier numéro de la *Revue,* nous avons donné un aperçu de la situation des travailleurs à domicile en Suisse.

L'exposition du travail à domicile qui vient d'être transférée à Bâle a confirmé de nouveau les tristes faits signalés.

L'exposition à Berlin en 1906 et celle d'Amsterdam qui a lieu à présent, ainsi que toutes les enquêtes faites sur le sort des travailleurs à domicile en Allemagne, en Belgique, en France et en Autriche, tous nous présentent le même tableau de misères, de privations et de désespoir d'un nombre considérable d'êtres humains. Partout nous pouvons constater que les prolétaires, livrés sans protection ni force de résistance à l'exploitation capitaliste, sont condamnés à végéter tristement et à subir sans cesse les tourments de la misère des soucis et du chagrin, malgré qu'ils sacrifient leur santé et leurs forces à l'œuvre de la production.

Il est certain que si nous faisions le tour du monde ou si nous recommencions à faire des enquêtes, dans 10 ans, ce serait encore la même situation que nous aurions à constater, si personne ne vient en aide aux travailleurs à domicile. Trop jeunes, trop peu qualifiés, ou trop âgés pour imposer le respect à leurs exploiteurs, trop disséminés et trop peu instruits pour mettre en pratique eux-mêmes l'idée d'organisation syndicale, n'étant pas directement attachés aux établissements ou entreprises industrielles, les travailleurs à domicile ne peuvent ni se protéger eux-mêmes, ni jouir de la protection ouvrière légale sans autre.

Ainsi déjà le seul sentiment humain qui inspire tous ceux qui poursuivent sincèrement un idéal social, nous commande de nous intéresser au sort de ces malheureux.

Le fait que les travailleurs à domicile livrés à leurs propres forces sont absolument incapables d'opposer une résistance sérieuse à l'exploitation épouvantable dont ils sont victimes, et le fait que jusqu'à présent personne n'a réussi à leur venir en aide avec succès, nous semblent indiquer que le moment est venu où *l'organisation syndicale ouvrière* doit prendre en main la défense des travailleurs à domicile. Aurons-nous plus de chance que tous les philanthropes ou hommes généreux qui, à maintes reprises, ont fait de beaux efforts pour combattre les effets les plus graves de l'exploitation de l'homme par l'homme? Qui sait — — . . . . Ce qui est certain, c'est que nos intérêts matériels autant que nos tendances idéales nous engagent à faire de sérieux efforts dans cette direction.

Concurrence de la main-d'œuvre.

On a raison de redouter et de lutter contre les kroumirs, qui au moment d'une grève, nous tirent dans le dos, qui parfois nous empêchent de réaliser une amélioration urgente des conditions de travail, ou qui se rendent complices du patronat pour nous faire perdre les positions acquises ou pour empêcher l'organisation syndicale à se développer.

On a non moins raison à redouter la concurrence de la machine, qui dans certaines industries a fait ravage en rendant superflu un grand nombre d'ouvriers.

Mais en examinant la question à fond, nous trouvons que pour l'avenir les kroumirs et les machines ne sont pas aussi retoutables que les centaines de mille de travailleurs à domicile qui pendant toute l'année bûchent jour et nuit pour des salaires dérisoires.

Les kroumirs qui par ignorance ou par méchanceté nous nuisent, ne joueraient plus qu'un rôle secondaire dès que nos organisations syndicales se seraient assez développées pour englober la majeure partie des travailleurs d'une industrie, pour étendre leur propagande aux localités de campagne les plus reculées et dès qu'elles réunissent la force pour établir

de meilleures conditions de travail sur tout le territoire industriel.

L'œuvre des organisations syndicales des mécaniciens et des travailleurs du textile en Angleterre, aux Etats-Unis et en Australie, les résultats déjà obtenus par les typographes et la plupart des travailleurs du livre dans tous les pays, les positions prises par certaines catégories d'ouvriers occupés dans l'industrie horlogère ou dans l'industrie des métaux et machines en Suisse, tout cela prouve bien que malgré l'intervention de la machine dans la production, les travailleurs peuvent encore défendre avec succès leurs intérêts, à condition d'être assez intelligents pour ne pas attendre des demi-siècles avant de s'unir étroitement sur le terrain syndical. La machine constitue sans doute un grand danger pour l'ouvrier, en diminuant toujours l'importance de la main-d'œuvre. Mais cela seulement aussi longtemps que l'ouvrier reste indifférent et inactif. — La machine a aussi le don, en augmentant la production, de rendre les produits accessibles à un cercle plus vaste de consommateurs, elle contribue ainsi en quelque sorte à augmenter les besoins, la consommation. Il appartient aux ouvriers de profiter de la force de l'union syndicale, pour exiger en temps utile les dispositions et mesures nécessaires à l'adaptation des conditions de travail à la situation nouvelle créée par l'intervention de la machine dans la production.

Nous n'avons pas à examiner maintenant tout ce qui a déjà été fait et ce qui reste à faire dans ce domaine.

Disons simplement ceci: Au fur et à mesure que les travailleurs auront compris que « l'union fait la force » et dès qu'ils agiront partout en conséquence, le danger des kroumirs et le danger de la concurrence de la machine se trouveront réduits à un minimum peu important.

Il en est autrement pour la concurrence des travailleurs à domicile. Ceux-là ne constituent pas un capital, une valeur, une propriété du patron, qui exige des frais d'entretien, des soins parfois considérables, comme c'est le cas pour la machine. Ils n'ont pas besoin de surveillants plus ou moins qualifiés, pour observer ou diriger leur activité comme c'est encore le cas pour la plupart des machines. Le patronat peut traiter, exploiter les travailleurs à domicile sans égards et sans risque aucun. Pour les milliers qui crèvent, écrasés sous le fardeau d'un travail trop long, trop pénible, malsain ou monotone, des milliers « d'autres » travailleurs à domicile s'offrent à l'exploiteur.

Le souci du lendemain, le désir ardent de fuir cet enfer que constitue la misère matérielle, remplace merveilleusement chez le travailleur à domicile les forces motrices qu'exige la machine.

Le travailleur à domicile, comme être humain, possède encore assez de cerveau pour régler et diriger son activité, puis il a cet avantage de pouvoir se déplacer, se transporter facilement lui-même.

Ainsi les travailleurs à domicile constituent pour les capitalistes un merveilleux moyen de production.

Une machine gratuite, qui se dirige et se déplace elle-même et qui a le don de faire des petits, avant d'être complètement usée.

Travailleurs syndiqués! comprenez-vous quelle puissance pour le capitalisme et le patronat, quel danger constituent pour la classe ouvrière en Suisse les 130,000 machines humaines qu'on désigne sous le nom de « travailleurs à domicile »? Faut-il s'étonner qu'il y a tant de kroumirs chez nous, quand à côté de nous plus de 130,000 travailleurs ne gagnent que 5, 10 ou 20 centimes à l'heure, 1 ou 2 francs par jour en travaillant 12, 14 heures et plus?

Dans l'industrie textile, dans celle des vêtements et chaussures, dans l'alimentation et dans l'industrie horlogère, on a déjà eu l'occasion de se rendre compte de ce que c'est que la concurrence du travail à domicile. Pour les autres industries ce n'est qu'une question de temps pour ressentir l'influence directe de cette concurrence désastreuse à l'intérieur du pays.

Ainsi leur position sociale qui les oblige de chercher à vendre au plus fort prix possible la main-d'œuvre, aussi bien que l'idéal qu'ils poursuivent en dernier lieu, obligent les travailleurs syndiqués à collaborer de toutes leurs forces à toute œuvre destinée à améliorer sensiblement le sort des travailleurs à domicile. Dans le prochain numéro, nous montrerons qu'il y a encore d'autres raisons qui doivent nous décider à ne pas tarder un instant pour nous atteler à cette besogne d'assainissement social.

L'activité de la Société suisse des arts et métiers en 1908.

(Suite.)

Dans le rapport de cette société pour l'année 1908, nous trouvons entre autres la phrase: « *Comme dans les années précédentes, le secrétariat de la Société suisse des arts et métiers a liquidé tout un programme de travail* », et cette affirmation n'est sûrement pas exagérée.

Nous y trouvons en première ligne les tournées de conférences, faites principalement par les secrétaires de la société; ensuite la propagande pour l'organisation professionnelle.

Le comité central se donne beaucoup de peine pour fonder de nouvelles sections, pour les fortifier et augmenter le nombre des membres de celles qui existent déjà. On attire de nouveau l'attention sur les bons résultats que quelques unions professionnelles ou locales ont obtenus par la création de secrétariats permanents. Jus-